RCS : ST QUENTIN
Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 50034
Numéro SIREN : 387 667 447
Nom ou dénomination : AISNE BEAUTOR CARRELAGE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2017 sous le numéro de dépôt 1735

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN
Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

FCN
6 place du Brouage
02300 Chauny

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : AISNE BEAUTOR CARRELAGE

Numéro RCS : 387 667 447
Numéro Gestion : 1992B50034

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 3 rue de Tergnier
02800 Beautor

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2016
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 27/06/2017
Sous le numéro : 1735

Délivré à Saint-Quentin le 27 juin 2017

Le Greffier,

--

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 3 rue de Terqnier 02800 BEAUTOR — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 7 6 6 7 4 4 7 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 852	AG	6 995	1 856
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 529	AS	7 124	6 404
		Autres immobilisations corporelles	AT	176 693	AU	143 542	33 150
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 700	BI		1 700
		TOTAL (II)	BJ	200 774	BK	157 662	43 111
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	457 100	BU		457 100
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	16 706	BW		16 706
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	740 632	BY	187 552	553 080
		Autres créances (3)	BZ	58 322	CA		58 322
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	11 178	CE		11 178
		Disponibilités	CF	498 041	CG		498 041
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 433	CI		14 433
		TOTAL (III)	CJ	1 796 415	CK	187 552	1 608 863
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 997 190	1A	345 214	1 651 975

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 230 717

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)	DA	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	368 179
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 235
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	564 414
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	212 615
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	121 525
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	33 208
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	524 564
	Dettes fiscales et sociales	DY	188 466
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	669
	Autres dettes	EA	6 509
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 087 560
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 651 975

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	932 632
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 673 451	FB	10 988	FC	3 684 440	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	3 617	FH		FI	3 617	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 677 069	FK	10 988	FL	3 688 057	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	3 500	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	58 945	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 827	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 753 330	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 879 254	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(31 634)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	230 578	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 442	
	Salaires et traitements*					FY	403 518	
	Charges sociales (10)					FZ	146 779	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	21 034	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	47 002	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	9 483	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 718 459	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	34 870	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 871	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	202	
	Total des produits financiers (V)					GP	2 073	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 152	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 152	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 079)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	33 790	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous [X]

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature []

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 320
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 320
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 087
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 087
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	232
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	2 788
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	3 756 724
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 725 488
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	31 235

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	18 557
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	5 920
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	986
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Autres charges	1 087	
Autres produits		1 320

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** — DGFiP N° 2054 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	8 852	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	13 529	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	161 406	KW	KX 9 422
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	5 685	KZ	LA 178
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	1 905	LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	182 526	LO	LP 9 600
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1 700	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	1 700	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	193 078	ØH	ØJ 9 600

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 8 852	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 13 529	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 170 829	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 5 863	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	1 905	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY	1 905	NG	NH 190 222	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 1 700	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 1 700	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	1 905	ØK	ØL 200 774	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2016
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 569	PF	4 426	PG		PH	6 995
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 028	QA	2 096	QB		QC	7 124
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	123 344	QE	14 511	QF		QG	137 856
	Matériel de transport	QH	5 685	QI		QJ		QK	5 686
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	134 058	QV	16 608	QW		QX	150 667
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	136 628	ØP	21 034	ØQ		ØR	157 662

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	8 880	6P		6R	8 880	6S	
	Sur comptes clients	6T	184 694	6U	47 002	6V	44 144	6W	187 552
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	193 574	TY	47 002	TZ	53 025	UA	187 552
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	193 574	UB	47 002	UC	53 025	UD	187 552
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	47 002	UF	53 025		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 700	UV		UW	1 700
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	230 717				230 717
	Autres créances clients	UX	509 915		509 915		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	19 591		19 591		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 536		6 536		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	32 194		32 194		
	Charges constatées d'avance	VS	14 433		14 433		
	TOTAUX	VT	815 089	VU	582 672	VV	232 417
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	212 615	90 896	121 718	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	524 564	524 564		
Personnel et comptes rattachés		8C	96 037	96 037		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	53 020	53 020		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	31 595	31 595		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 813	7 813		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	669	669		
Groupe et associés (2)		VI	121 525	121 525		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 509	6 509		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 054 351	VZ 932 632	121 718	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	121 525
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	90 036	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2016

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 31 235

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
	de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WC	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	225
Amendes et pénalités	WJ	225	Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	– imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme	WN
	– Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3

TOTAL I — WR : 31 460

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	– imposées au taux de 0 %	WH
	– imposées au taux de 19%	WP
	– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	– imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY		
Majoration d'amortissement*								XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG : 12 870	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	

TOTAL II — XH : 12 870

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	18 590
	déficit **(II moins I)**	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	18 590
		XO	

Cegid Group

(lignes 1 à 3)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CICE 2016 = 15 658 €	
IS 2016 = 2 788 €	
Solde CICE 2016 à déduire fiscalement	12 870

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2016**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	42 005

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2016**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	65 063		Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	5 063
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	60 000
					Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	65 063		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	65 063

DISTRIBUTIONS (Article 235*ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	70 953)	YQ	23 840
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	43 969
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	37 357
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	818)	ST	149 251
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	230 578
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	4 624
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	7 818
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	12 442
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	734 907
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	605 180
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *			ØB	411 572
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Effectif moyen du personnel * (*dont* : apprentis : 2 handicapés) :			YP	14
	– Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP			– **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR 0

REGIME DE GROUPE *									
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2016**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C 2016**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois : 12

I Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	3 684 440
Production vendue – Biens	OB	
Production vendue – Services	OC	3 617
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	3 500
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 827
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 894
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	3 696 279

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	2 879 254
Variation de stocks (marchandises)	OO	(31 634)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	168 051
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	9 483
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	3 025 154

III Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	671 124

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA	671 124

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE : EV [X]

Chiffre d'affaires de référence CVAE : GX 3 689 951

Période de référence : GY 01/01/2016 GZ 31/12/2016

Date de cessation : HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2016**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 38766744700016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE

ADRESSE (voie) 3 rue de Tergnier

CODE POSTAL 02800 VILLE BEAUTOR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique ZANGARE | Prénom(s) Doménico
Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 26051952 | N° Département | Commune COLOSIMI | Pays ITALIE
Adresse : N° 16 | Voie rue Robert Cadeau
Code Postal 02700 | Commune Quessy | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique ZANGARE | Prénom(s) Luciano
Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 18071956 | N° Département 99 | Commune COLOSIMI | Pays ITALIE
Adresse : N° 163 | Voie rue Faidherbe
Code Postal 02700 | Commune FARGNIERS | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2016**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 **N° SIRET** 38766744700016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE

ADRESSE (voie) 3 rue de Tergnier

CODE POSTAL 02800 VILLE BEAUTOR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2069RCI – Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI

Au titre de l'année N

Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant		
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	15 658

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	260 965
Dont préfinancement	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II CREDITS D' IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Cegid Group

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Faits caractéristiques et évènements significatifs		x	
– Règles et méthodes comptables	x		
– Tableau des cinq dernièrs exercices	x		
NOTES SUR LE BILAN ACTIF			
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations	x		
– Frais d'établissement		x	
– Frais de recherche et de développement		x	
– Fonds commercial		x	
– Intérêts immobilisés		x	
– Immobilisations en cours de production		x	
– Approche par composant		x	
– Estimation du portefeuille de TIAP		x	
– Détail des amortissements	x		
– Tests de dépréciation des immobilisations		x	
– Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
– Stocks	x		
– Etat des échéances des dettes et des créances	x		
– Dettes et créances représentées par des effets de commerce	x		
– Charges constatées d'avance	x (Détail)		
– Produits à recevoir	x (Détail)		
– Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
– Dépréciation des stocks		x	
– Dépréciation des créances	x		
– Dépréciation des valeurs mobilières		x	
NOTES SUR LE BILAN PASSIF			
– Composition du capital social	x		
– Parts bénéficiaires		x	
– Obligations convertibles échangeables		x	
– Tableau d'affectation du résultat de l'exercice N–1	x		
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges		x	
– Ecarts de conversion sur créances et dettes		x	
– Clause de réserve de propriété		x	
– Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
– Actions propres		x	
– Règlement des difficultés des entreprises		x	
– Passifs sans évaluation fiable		x	
– Primes de remboursement d'emprunts		x	
– Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	x		
– Produits constatés d'avance		x	
– Charges à payer	x (Détail)		
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT			

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Eléments imputables à un autre exercice			
– Opérations faites en commun		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
– Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice			x
– Eléments exceptionnels	x		
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés	x		
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
– Accroissements et allégements de la dette future d'impôt		x	
AUTRES INFORMATIONS			
– Evénements postérieurs à la clôture		x	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs	x		
– Rémunération globale & par catégorie de dirigeants		x	
– Avances aux dirigeants		x	
– Liste des filiales		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés	x		
– Engagements financiers reçus		x	
– Dettes garanties par des suretés réelles		x	
– Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale		x	
– Crédit–bail		x	
– Crédit–bail (Etat simplifié)	x		
– Engagement de retraite	x		
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Aspects environnementaux		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 651 975 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 236 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014–03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
* Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,03 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %

Règles et méthodes comptables

– Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88–90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 15 658 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	*8 852*			*8 852*
Immobilisations incorporelles	**8 852**			**8 852**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	*13 529*			*13 529*
– Installations générales, agencements aménagements divers	*161 406*	*9 423*		*170 829*
– Matériel de transport	*5 686*	*178*		*5 864*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	*1 905*		*1 905*	
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**182 527**	**9 601**	**1 905**	**190 222**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	*1 700*			*1 700*
Immobilisations financières	**1 700**			**1 700**
ACTIF IMMOBILISE	193 079	9 601	1 905	200 774

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		*9 601*		*9 601*
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 601		9 601
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		*1 905*		*1 905*
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 905		1 905

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	*2 570*	*4 426*		*6 996*
Immobilisations incorporelles	**2 570**	**4 426**		**6 996**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	*5 029*	*2 096*		*7 125*
– Installations générales, agencements aménagements divers	*123 344*	*14 512*		*137 856*
– Matériel de transport	*5 686*	*1*		*5 686*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**134 059**	**16 609**		**150 667**
ACTIF IMMOBILISE	136 628	21 035		157 663

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	*4 426*	*16 609*	*21 035*
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	4 426	16 609	21 035
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 815 089 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	*1 700*		*1 700*
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	*740 633*	*509 916*	*230 717*
Autres	*58 323*	*58 323*	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	*14 434*	*14 434*	
Total	815 089	582 672	232 417
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	*2 430*
Fournisseurs – RRR à obtenir	*27 587*
R.R.R. a obtenir s. ach. marchand.	*1 007*
Rembt assur. s/sinistres à recevoir	*1 125*
Aides à l emploi à recevoir	*2 166*
Rbt Intergros à recevoir	*280*
Intérêts courus s/prod.financiers	*546*
Total	35 141

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 187 552 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Dépréciation des créances douteuses	*187 552*
TOTAL	187 552

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 300,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/06/2016.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	***65 064***
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**65 064**
Affectations aux réserves	***5 064***
Distributions	***60 000***
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**65 064**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Capital	***150 000***				***150 000***
Réserve légale	***15 000***				***15 000***
Réserves générales	***363 116***	***5 064***	***5 064***		***368 179***
Résultat de l'exercice	***65 064***	***-65 064***	***31 236***	***65 064***	***31 236***
Dividendes		*60 000*			
Total Capitaux Propres	**593 179**		**36 299**	**65 064**	**564 415**

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 054 352 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	*212 616*	*90 897*	*121 719*	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*524 565*	*524 565*		
Dettes fiscales et sociales	*188 467*	*188 467*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*669*	*669*		
Groupes–Associés et autres dettes	*128 035*	*128 035*		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 054 352**	**932 633**	**121 719**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	*90 036*			
Dettes contractées auprès des associés	*121 526*			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 121 526 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Maintenance – Fact. non parvenues	*174*
Honoraires – Fact. non parvenues	*8 580*
Services bancaires a payer	*571*
Frais de formation – Fact non parv.	*669*
Dettes provis. pr congés à payer	*29 648*
Autres charges de personnel à payer	*45*
Primes et gratifications à payer	*40 900*
Frais de déplacement CAP	*333*
Prov. C.S. & fis. s/Congés à payer	*12 357*
Mutuelle Apreva à payer	*630*
Prov. C.S. sur primes	*17 047*
Taxe d apprentissage CAP	*2 799*
Formation continue CAP	*5 014*
Clients – avoirs à établir	*6 017*
Ass. divers – Fact. non parvenues	*313*
Telecommunications a payer	*180*
Total	125 276

Autres informations

Effets de commerce

Les créances représentées par des effets de commerce se montent à 165 euros et se repartissent comme suit :
– Clients : 165 euros

Notes sur le bilan

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		*136 136*
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances		**136 136**
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		*1 986*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes		**1 986**

Comptes de régularisation

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Fuel constaté d avance	*263*		
Fournitures bureau const.d avance	*155*		
Crédit bail d avance	*302*		
Locations mobilières d avance	*1 870*		
Maintenance, période d avance	*1 043*		
Assurance multisq, période d avance	*7 285*		
Publicité constatée d avance	*1 100*		
Affranchissement constaté d avance	*1 200*		
CVAE constatée d'avance	*1 217*		
Total	14 434		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers de participation		***182***
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	***1 871***	***3 427***
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	***202***	***213***
Total des produits financiers	**2 073**	**3 821**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	***3 153***	***2 919***
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**3 153**	**2 919**
Résultat financier	**-1 080**	**902**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79131000 – Transfert charges externes invest.	*1 894*	
79144000 – Transfert de charges de personnel	*4 026*	
Transfert de charges d'exploitation	***5 920***	
Total	**5 920**	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges	*1 088*	
Autres produits		*1 321*
TOTAL	1 088	1 321

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 33 1/3 %	
Taux Réduit – 15 %	*18 591*
Plus-Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Crédit d'impôt compétitivité et emploi	*15 658*
Autres imputations	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 14 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	*1*	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	*7*	
Ouvriers	*6*	
Total	14	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	*13 729*
Engagements de crédit-bail mobilier	*23 841*
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts à courir sur emprunts	*2 444*
Autres engagements donnés	*2 444*
Total	40 014
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit–Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit–bail mobilier : 23 841 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 729 euros
Au 31 décembre 2016, les droits acquis par les salariés de la SAS ABC s'élèvent à 38 302 € , hors charges patronales. Aprés prise en compte des charges patronales, du taux de survie, de probabilité de présence et d'actualisation , les engagements à la charge de la SAS ABC s'élèvent à 54 266 €

à déduire:

– fonds à UFF 39 fonds collectif IFC	13 040 €
– fonds à Bati Avantage SMABTP	27 497 €
Engagements retraite au 31/12/2016.....	13 729 €

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	*150 000,00*	*150 000,00*	*150 000,00*	*150 000,00*	*150 000,00*
Nombre d'actions ordinaires	*500,00*	*500,00*	*500,00*	*500,00*	*500,00*
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	*4 621 629,68*	*4 738 563,00*	*4 961 337,89*	*4 241 661,42*	*3 688 057,92*
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	*147 389,75*	*164 852,69*	*304 643,65*	*112 058,42*	*49 035,57*
Impôts sur les bénéfices	*61 198,00*	*35 971,00*	*44 843,00*	*9 621,00*	*2 788,00*
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	*150 529,91*	*113 237,54*	*136 291,24*	*65 063,53*	*31 235,50*
Résultat distribué		*100 000,00*	*120 000,00*	*60 000,00*	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	*172,38*	*257,76*	*519,60*	*204,87*	*92,50*
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	*301,06*	*226,48*	*272,58*	*130,13*	*62,47*
Dividende distribué		*200,00*	*240,00*	*120,00*	
Personnel					
Effectif salariés	*15*	*14*	*14*	*15*	*14*
Montant de la masse salariale	*447 143,28*	*428 557,64*	*428 863,27*	*426 688,58*	*403 518,42*
Montant des sommes versées en avantages sociaux	*168 563,81*	*151 787,98*	*170 606,22*	*165 781,94*	*146 779,30*

AISNE BEAUTOR CARRELAGE
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 €
Siège social : 3, Rue de Tergnier, 02800 BEAUTOR
387667447 ST QUENTIN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 31 235,50 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 235,50 €
A titre de dividendes Soit 40 € par action	20 000 €
Le solde	11 235,50 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 379 414,82 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 23 juin 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 20 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :
- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :
100 000,00 €, soit 200,00 € par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2014 :
120 000,00 €, soit 240,00 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
60 000,00 €, soit 120,00 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2017

Votes pour : 500 **Votes contre :** 0 **absentions :** 0

Résolution : adoptée ~~/ refusée~~

Certifié conforme
Le Président
Doménico ZANGARE

SOGAREX
société de commissariat aux comptes

Gilles GOUHIER
Jean SAPHORES
Emmanuelle VAN ISACKER
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

AISNE BEAUTOR CARRELAGE
S.A.S. au capital de 150 000 Euros
3 rue de Tergnier
02800 BEAUTOR

-=-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société AISNE BEAUTOR CARRELAGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- La justification de nos appréciations,

- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

* Le traitement comptable des opérations de l'exercice ainsi que les informations fournies dans l'annexe sont corrects.

* Les principes et méthodes comptables ainsi que les principales estimations fournis dans l'annexe n'appellent aucune remarque de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINT-QUENTIN, le 8 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes
SOGAREX
Gilles GOUHIER

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	*3 684 440*	*4 235 805*	*-551 365*	*-13,02*
Production vendue	*3 618*	*5 856*	*-2 238*	*-38,22*
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	*65 272*	*65 163*	*109*	*0,17*
Total	**3 753 330**	**4 306 825**	**-553 494**	**-12,85**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	*2 879 254*	*3 214 491*	*-335 237*	*-10,43*
Variation de stock (m/ses)	*-31 635*	*59 518*	*-91 153*	*-153,15*
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	*230 578*	*256 091*	*-25 513*	*-9,96*
Impôts, taxes et vers. assim.	*12 443*	*13 186*	*-743*	*-5,64*
Salaires et Traitements	*403 518*	*426 689*	*-23 170*	*-5,43*
Charges sociales	*146 779*	*165 782*	*-19 003*	*-11,46*
Amortissements et provisions	*68 037*	*86 772*	*-18 735*	*-21,59*
Autres charges	*9 484*	*8 819*	*665*	*7,54*
Total	**3 718 460**	**4 231 348**	**-512 888**	**-12,12**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**34 870**	**75 477**	**-40 606**	**-53,80**
Produits financiers	*2 073*	*3 821*	*-1 748*	*-45,75*
Charges financières	*3 153*	*2 919*	*233*	*7,99*
RESULTAT FINANCIER	**-1 080**	**902**	**-1 982**	**-219,69**
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	**33 791**	**76 379**	**-42 588**	**-55,76**
Produits exceptionnels	*1 321*	*8 342*	*-7 021*	*-84,17*
Charges exceptionnelles	*1 088*	*10 036*	*-8 948*	*-89,16*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**233**	**-1 694**	**1 927**	**-113,74**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	*2 788*	*9 621*	*-6 833*	*-71,02*
RESULTAT DE L'EXERCICE	**31 236**	**65 064**	**-33 828**	**-51,99**

ANNEXE

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Faits caractéristiques et évènements significatifs		x	
– Règles et méthodes comptables	x		
– Tableau des cinq derniers exercices	x		
NOTES SUR LE BILAN ACTIF			
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations	x		
– Frais d'établissement		x	
– Frais de recherche et de développement		x	
– Fonds commercial		x	
– Intérêts immobilisés		x	
– Immobilisations en cours de production		x	
– Approche par composant		x	
– Estimation du portefeuille de TIAP		x	
– Détail des amortissements	x		
– Tests de dépréciation des immobilisations		x	
– Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
– Stocks	x		
– Etat des échéances des dettes et des créances	x		
– Dettes et créances représentées par des effets de commerce	x		
– Charges constatées d'avance	x (Détail)		
– Produits à recevoir	x (Détail)		
– Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
– Dépréciation des stocks		x	
– Dépréciation des créances	x		
– Dépréciation des valeurs mobilières		x	
NOTES SUR LE BILAN PASSIF			
– Composition du capital social	x		
– Parts bénéficiaires		x	
– Obligations convertibles échangeables		x	
– Tableau d'affectation du résultat de l'exercice N–1	x		
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges		x	
– Ecarts de conversion sur créances et dettes		x	
– Clause de réserve de propriété		x	
– Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
– Actions propres		x	
– Règlement des difficultés des entreprises		x	
– Passifs sans évaluation fiable		x	
– Primes de remboursement d'emprunts		x	
– Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	x		
– Produits constatés d'avance		x	
– Charges à payer	x (Détail)		
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT			

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Eléments imputables à un autre exercice			
– Opérations faites en commun		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
– Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice			x
– Eléments exceptionnels	x		
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés	x		
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
– Accroissements et allégements de la dette future d'impôt		x	
AUTRES INFORMATIONS			
– Evénements postérieurs à la clôture		x	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs	x		
– Rémunération globale & par catégorie de dirigeants		x	
– Avances aux dirigeants		x	
– Liste des filiales		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés	x		
– Engagements financiers reçus		x	
– Dettes garanties par des suretés réelles		x	
– Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale		x	
– Crédit–bail		x	
– Crédit–bail (Etat simplifié)	x		
– Engagement de retraite	x		
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Aspects environnementaux		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AISNE BEAUTOR CARRELAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 651 975 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 236 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014–03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
* Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,03 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %

Règles et méthodes comptables

– Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88–90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 15 658 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	*8 852*			*8 852*
Immobilisations incorporelles	**8 852**			**8 852**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	*13 529*			*13 529*
– Installations générales, agencements aménagements divers	*161 406*	*9 423*		*170 829*
– Matériel de transport	*5 686*	*178*		*5 864*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	*1 905*		*1 905*	
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**182 527**	**9 601**	**1 905**	**190 222**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	*1 700*			*1 700*
Immobilisations financières	**1 700**			**1 700**
ACTIF IMMOBILISE	**193 079**	**9 601**	**1 905**	**200 774**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		*9 601*		*9 601*
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**9 601**		**9 601**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		*1 905*		*1 905*
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 905**		**1 905**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	*2 570*	*4 426*		*6 996*
Immobilisations incorporelles	**2 570**	**4 426**		**6 996**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	*5 029*	*2 096*		*7 125*
– Installations générales, agencements aménagements divers	*123 344*	*14 512*		*137 856*
– Matériel de transport	*5 686*	*1*		*5 686*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**134 059**	**16 609**		**150 667**
ACTIF IMMOBILISE	**136 628**	**21 035**		**157 663**

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	*4 426*	*16 609*	*21 035*
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	**4 426**	**16 609**	**21 035**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 815 089 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	*1 700*		*1 700*
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	*740 633*	*509 916*	*230 717*
Autres	*58 323*	*58 323*	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	*14 434*	*14 434*	
Total	**815 089**	**582 672**	**232 417**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	*2 430*
Fournisseurs – RRR à obtenir	*27 587*
R.R.R. a obtenir s. ach. marchand.	*1 007*
Rembt assur. s/sinistres à recevoir	*1 125*
Aides à l emploi à recevoir	*2 166*
Rbt Intergros à recevoir	*280*
Intérêts courus s/prod.financiers	*546*
Total	35 141

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 187 552 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Dépréciation des créances douteuses	*187 552*
TOTAL	187 552

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 300,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/06/2016.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	*65 064*
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**65 064**
Affectations aux réserves	*5 064*
Distributions	*60 000*
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**65 064**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Capital	*150 000*				*150 000*
Réserve légale	*15 000*				*15 000*
Réserves générales	*363 116*	*5 064*	*5 064*		*368 179*
Résultat de l'exercice	*65 064*	*-65 064*	*31 236*	*65 064*	*31 236*
Dividendes		*60 000*			
Total Capitaux Propres	**593 179**		**36 299**	**65 064**	**564 415**

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 054 352 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	*212 616*	*90 897*	*121 719*	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*524 565*	*524 565*		
Dettes fiscales et sociales	*188 467*	*188 467*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*669*	*669*		
Groupes–Associés et autres dettes	*128 035*	*128 035*		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 054 352**	**932 633**	**121 719**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	*90 036*			
Dettes contractées auprès des associés	*121 526*			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 121 526 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Maintenance – Fact. non parvenues	*174*
Honoraires – Fact. non parvenues	*8 580*
Services bancaires a payer	*571*
Frais de formation – Fact non parv.	*669*
Dettes provis. pr congés à payer	*29 648*
Autres charges de personnel à payer	*45*
Primes et gratifications à payer	*40 900*
Frais de déplacement CAP	*333*
Prov. C.S. & fis. s/Congés à payer	*12 357*
Mutuelle Apreva à payer	*630*
Prov. C.S. sur primes	*17 047*
Taxe d apprentissage CAP	*2 799*
Formation continue CAP	*5 014*
Clients – avoirs à établir	*6 017*
Ass. divers – Fact. non parvenues	*313*
Telecommunications a payer	*180*
Total	**125 276**

Autres informations

Effets de commerce

Les créances représentées par des effets de commerce se montent à 165 euros et se repartissent comme suit :
– Clients : 165 euros

Notes sur le bilan

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		*136 136*
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances		**136 136**
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		*1 986*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes		**1 986**

Comptes de régularisation

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Fuel constaté d avance	*263*		
Fournitures bureau const.d avance	*155*		
Crédit bail d avance	*302*		
Locations mobilières d avance	*1 870*		
Maintenance, période d avance	*1 043*		
Assurance multisq, période d avance	*7 285*		
Publicité constatée d avance	*1 100*		
Affranchissement constaté d avance	*1 200*		
CVAE constatée d'avance	*1 217*		
Total	**14 434**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers de participation		*182*
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	*1 871*	*3 427*
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	*202*	*213*
Total des produits financiers	**2 073**	**3 821**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	*3 153*	*2 919*
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**3 153**	**2 919**
Résultat financier	**-1 080**	**902**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79131000 – Transfert charges externes invest.	*1 894*	
79144000 – Transfert de charges de personnel	*4 026*	
Transfert de charges d'exploitation	***5 920***	
Total	**5 920**	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges	*1 088*	
Autres produits		*1 321*
TOTAL	1 088	1 321

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 33 1/3 %	
Taux Réduit – 15 %	*18 591*
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Crédit d'impôt compétitivité et emploi	*15 658*
Autres imputations	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 14 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	*1*	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	*7*	
Ouvriers	*6*	
Total	**14**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	*13 729*
Engagements de crédit-bail mobilier	*23 841*
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts à courir sur emprunts	*2 444*
Autres engagements donnés	*2 444*
Total	**40 014**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit–Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit–bail mobilier : 23 841 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 729 euros
Au 31 décembre 2016, les droits acquis par les salariés de la SAS ABC s'élèvent à 38 302 € , hors charges patronales. Aprés prise en compte des charges patronales, du taux de survie, de probabilité de présence et d'actualisation , les engagements à la charge de la SAS ABC s'élèvent à 54 266 €

à déduire:

– fonds à UFF 39 fonds collectif IFC 13 040 €
– fonds à Bati Avantage SMABTP 27 497 €

Engagements retraite au 31/12/2016..... 13 729 €

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	*150 000,00*	*150 000,00*	*150 000,00*	*150 000,00*	*150 000,00*
Nombre d'actions ordinaires	*500,00*	*500,00*	*500,00*	*500,00*	*500,00*
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	*4 621 629,68*	*4 738 563,00*	*4 961 337,89*	*4 241 661,42*	*3 688 057,92*
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	*147 389,75*	*164 852,69*	*304 643,65*	*112 058,42*	*49 035,57*
Impôts sur les bénéfices	*61 198,00*	*35 971,00*	*44 843,00*	*9 621,00*	*2 788,00*
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	*150 529,91*	*113 237,54*	*136 291,24*	*65 063,53*	*31 235,50*
Résultat distribué		*100 000,00*	*120 000,00*	*60 000,00*	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	*172,38*	*257,76*	*519,60*	*204,87*	*92,50*
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	*301,06*	*226,48*	*272,58*	*130,13*	*62,47*
Dividende distribué		*200,00*	*240,00*	*120,00*	
Personnel					
Effectif salariés	*15*	*14*	*14*	*15*	*14*
Montant de la masse salariale	*447 143,28*	*428 557,64*	*428 863,27*	*426 688,58*	*403 518,42*
Montant des sommes versées en avantages sociaux	*168 563,81*	*151 787,98*	*170 606,22*	*165 781,94*	*146 779,30*